

Je dois dire, à titre d'avocat qui s'est déjà occupé de questions fiscales, qu'il reste à atteindre un autre objectif important: la simplicité. J'aurais bien voulu voir une loi fiscale qu'on puisse reproduire sur le dos d'une enveloppe ou que tout citoyen canadien puisse comprendre et qu'on puisse expliquer à n'importe qui. Eh bien, cet objectif n'a pas été atteint. Nous en sommes encore très loin.

Selon moi, la loi fiscale canadienne sera, à compter de l'an prochain, beaucoup plus complexe que celle que nous connaissons aujourd'hui. Certains vieux problèmes comme la distinction entre les gains de capital et le revenu, qui représente plus de la moitié des causes d'impôts sur le revenu entendues par les tribunaux, s'y retrouveront encore. De plus, il y aura toute une ribambelle de nouvelles causes sur la question des remaniements exempts d'impôts et quand il s'agira de savoir si la vente de certaines actions est une vente donnant lieu à des gains de capital ou s'il s'agit simplement d'un remaniement exempt d'impôt. Aux États-Unis, le tiers de toutes les causes fiscales et plus du tiers de toutes les pages de la loi de l'impôt sur le revenu se rapportent à ce problème. Nous incorporons ce problème à la loi canadienne. La situation sera donc beaucoup plus compliquée.

Dans la mesure où je déplore ces complications, monsieur l'Orateur, je crois qu'il est préférable d'avoir une loi compliquée qui réponde aux besoins d'une société complexe, une loi qui présente divers intérêts, diverses situations et divers problèmes, que d'avoir une loi rigoureuse ou d'accorder au ministre du Revenu national ou à ses hauts fonctionnaires un vaste pouvoir discrétionnaire qui permettrait d'abrèger la loi de façon très appréciable. La loi de l'impôt est longue et intéressante mais je m'en réjouis.

À mon avis, le budget est procanadien. J'ai écouté le député de Waterloo qui demandait si les mesures fiscales vont rendre les Canadiens maîtres de leur économie. Je suis peut-être aussi sceptique que lui, mais il ne doit pas oublier que son parti a débattu la question lors de son dernier congrès national, les *Wafflers* d'un côté et les collecteurs de fonds du NPD de l'autre.

Ils ont essayé de résoudre le problème de la propriété étrangère mais en vain, ils ont renvoyé la question pour étude à un comité. Ils ne sont pas prêts à nous dire maintenant quelle attitude il convient d'adopter ou d'éviter. Donc, si nous faisons l'essai de différentes mesures fiscales dont certaines nous aideront évidemment à réaliser l'objectif de contrôle de nos entreprises canadiennes, ils n'ont pas lieu de nous critiquer. Ils n'ont pas de meilleures idées à nous proposer. L'innovation vraiment étonnante et capitale, c'est que désormais on pourra déduire les intérêts versés sur les fonds empruntés pour l'achat d'actions de sociétés reprises par des Canadiens. Ils ne l'ont jamais été jusqu'à présent et c'est un avantage que les Américains avaient sur nous.

• (5.20 p.m.)

Le stimulant aux petites entreprises ne favorise que les contribuables canadiens. Si un Canadien a l'intention de vendre son entreprise à un Américain, toute cette taxe doit être remboursée au gouvernement et il n'y a donc pas là de stimulant. Cela aura sûrement un effet salutaire. Les caisses de pensions devront consacrer 90 p.

100 de leurs ressources aux investissements canadiens. Voilà une amélioration d'importance, qui va sûrement assurer des capitaux canadiens pour des placements canadiens.

La mesure concernant l'impôt sur les biens transmis par décès nous a été présentée au comité comme un moyen d'assurer la propriété canadienne. J'aimerais l'examiner plus tard car pour l'instant, cet impôt m'apparaît nécessaire dans le cas des grandes successions. On nous a dit néanmoins qu'il faut plus d'une génération pour édifier une entreprise et je sais que c'est vrai. Si nous voulons que d'importantes entreprises canadiennes puissent s'édifier, il faudra leur en laisser le temps comme ce fut le cas pour les compagnies américaines, à l'époque où l'économie de ce pays en était à notre stade de développement actuel. C'est dans cet esprit qu'on a proposé la mesure. J'espère que les gouvernements provinciaux en tiendront compte et qu'elle sera fructueuse.

Le demi-tarif dans le cas de l'impôt sur la plus-value de capital est une autre mesure dans ce sens. J'ai apporté quelques raisons négatives à ce sujet mais il y en a une positive, c'est qu'en favorisant le capital, on en stimule l'accroissement, ce qui, bien entendu, est très souhaitable.

Il importe de signaler que les impôts n'ont jamais subi une telle réforme jusqu'ici. Le Parlement devrait savoir gré au ministre des Finances d'avoir bien tenu compte du travail et du rapport du comité de la Chambre chargé d'examiner la réforme fiscale. Les membres de ce comité, recrutés dans tous les partis, ont voyagé par tout le pays. Nous avons travaillé ensemble, avons causé avec des milliers de contribuables et avec les représentants des gouvernements provinciaux. Les propositions sont une preuve que l'on a tenu compte de ce travail et je pense que le ministre a droit à des félicitations pour cela.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Aujourd'hui, pendant l'heure du déjeuner, j'ai rencontré un groupe d'étudiants de ma circonscription. Parlant de la crédibilité de l'opposition ils m'ont demandé: «Comment peut-on prendre au sérieux un parti dont c'est le devoir à la Chambre de s'opposer systématiquement à toute mesure même lorsqu'elle est bonne? Comment ce parti peut-il toujours s'opposer à tout et s'attendre à ce qu'on croie encore en lui?»

L'hon. M. Ricard: Vous affabulez.

M. Kaplan: J'assure au député que ce n'est pas le cas. Je leur ai dit qu'ils ne tenaient peut-être pas compte de certains facteurs importants dont l'un est que l'on peut toujours s'opposer à une mesure car, même si elle est justifiée, on peut lui reprocher d'intervenir trop tard, d'apporter trop peu ou de ne pas aller assez loin. Cependant, après avoir écouté les députés d'en face, je commence à me demander si ces étudiants n'avaient pas raison.

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, ce budget indique que le gouvernement n'a pas encore abandonné sa méthode qui consiste à imposer et à dépenser. On nous présente une autre augmentation des dépenses à laquelle la fiscalité a été adaptée, bien qu'avec quelques modifications apportées par un déficit volontaire de trois quarts de milliard de dollars. C'est toujours le principe